

Compte rendu du conseil d'administration du

31 mars 2015 à la salle de convivialité du Coulouvrier

Présents Chantal BELLA / Brigitte ARLABOSSE / Odette BUTTIGIEG
André MILIAT / Monique BESANÇON / André BESANÇON
Michelle ACHARD / Bernard DEJEAN / Véronique GAZAN
Sylviane GUILMART / Héroïse LEFORT / Geneviève BENSIAM
Khorem MAJEUR

Absents Michèle VAUQUOIS

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2014
2. Complément à l'élection du bureau du 9 décembre 2014 : nouvelle candidature
3. Bilan de la vente des oranges du samedi 14 mars 2015
4. Bilan de la soirée cinéma du vendredi 20 mars 2015
5. Etat d'avancement de la fête du jumelage du 14 juin 2015
6. Point sur le voyage en Espagne du 20 au 24 août 2015
7. Assurance de l'association
8. Point sur le nouveau site internet de l'association
9. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Election du bureau : nouvelle candidature

Le bureau actuel a été élu au conseil d'administration le 9 décembre 2014. Il comporte actuellement 4 membres sur les 6 prévus par les statuts.

Sylviane Guilmart, élue administrateur le 9 décembre 2014, propose sa candidature en tant que membre du bureau.

Les articles 6 et 7 des statuts prévoient :

Art 6 Fonctionnement du Conseil d'administration alinéa 9 "*Il élit et révoque les membres du bureau*"

Art 7 "*Le Conseil d'administration élit son bureau dans le mois qui suit l'assemblée générale*"

Ces 2 articles ne s'opposent pas à l'élection d'un nouveau membre du bureau.

Parallèlement, Odette Buttigieg, secrétaire adjointe, annonce qu'elle souhaite se retirer du bureau. Elle fait un bref historique sur son entrée au bureau en 1999 : à cette époque elle était simple adhérente et élève du cours d'espagnol ; il manquait un membre pour que l'association puisse perdurer et elle s'est donc proposée. Elle estime qu'après toutes ces années, et compte tenu de son âge il est temps pour elle de se retirer.

Les 3 postes vacants sont proposés à Sylviane Guilmart : président adjoint, secrétaire adjoint ou trésorier adjoint.

Elle répond que par affinité avec sa carrière professionnelle antérieure, elle préfère le poste de trésorier adjoint.

Le conseil d'administration élit à l'unanimité Sylviane Guilmart au poste de trésorière adjointe.

3. Bilan de la vente des oranges du samedi 14 mars 2015

André Miliat revient d'abord sur le bilan de la vente des oranges du marché de Noël 2014. Il commente le tableau du bilan du week-end qu'il a remis à chaque administrateur.

1440 kgs oranges, conserves Videca, Sangria).

La municipalité avait accepté de mettre à disposition un véhicule pour les réceptionner au marché gare. Suite à un retard de livraison, il n'a pas été possible d'utiliser ce moyen, et un véhicule a été loué.

Le bénéfice de la vente est de 986,44 € (dépenses 996,40 € et recette de 1982,84 €).

L'année précédente le bénéfice avait été de 1271,62 €, sachant que les oranges et les conserves Videca nous avaient été offertes gratuitement par la ville jumelle ; la recette exacte était de 1746,62 €, compte tenu de la gratuité, il avait été décidé de reverser 475 € au téléthon comme les années précédentes.

Vente du 14 mars 2015

Les oranges sont arrivées au marché gare chez Tradif le 10 mars. Pas de location de véhicule, la municipalité ayant accepté mettre un véhicule à disposition pour les réceptionner le jeudi 12 mars, ce dont l'association la remercie.

André Miliat commente le tableau du bilan de cette vente. 720 kg d'oranges vendus (360 filets de 2 kg) : 542 kg le samedi matin de 8 à 13 h 30. Le reste a été vendu dans la semaine qui a suivi et lors de la soirée cinéma.

Bilan : dépenses de 432 € / recette de 935,80 € soit un bénéfice de 503,40 €

Il faut noter qu'il y avait peu de passage ce samedi sur la Place de la Liberté (temps maussade ?). Pour une prochaine manifestation de ce genre, il faudra privilégier le dimanche matin où la place est plus fréquentée.

4. Bilan de la soirée cinéma du 20 mars 2015

André Miliat commente le tableau du bilan de cette soirée.

Dépenses 96,85 € et recettes 363 € d'où un bénéfice de 266,15 €.

Les tapas ont été préparées par des élèves du cours d'espagnol, le professeur, des membres du bureau et deux adhérentes. Tous ont fait don à l'association des ingrédients qu'ils ont fournis et nous les en remercions. 119 assiettes de tapas ont été consommées.

On peut estimer à plus de 100 personnes le nombre de participants : une centaine est restée au film et certains ne sont venus que pour les tapas.

Nous avons eu de bons échos par de nombreux participants. C'est un succès encourageant pour l'association.

Pour la diffusion du film, un incident technique avec le lecteur de DVD a eu lieu, ce qui a retardé la projection. André Miliat a du utilisé son PC portable, Mr Bensiam est intervenu également et a eu l'idée d'utiliser un micro pour récupérer le son de l'ordinateur. Le public a été très compréhensif et la soirée a pu se poursuivre.

Véronique Gazan a discuté de cet incident avec Olivier Viannay. Celui-ci suggère qu'il soit possible qu'il y ait eu une erreur de manipulation.

Un regret cependant : malgré la publicité au lycée La Martinière, aux 3 collèges Jean Philippe Rameau, de la Duchère, et Fromente, il faut constater que les jeunes n'ont pas participé. Ruben Navarro, professeur d'espagnol au collège Jean Philippe Rameau, et ancien professeur au COJU, était présent pour les tapas. Il regrette le peu de participation des élèves du collège à qui il avait fait part de la soirée et présenté le film.

Il a été très difficile de trouver un film en espagnol sous-titré français, même en passant par la société Video vision. Véronique Gazan indique que la municipalité n'a pas renouvelé le contrat avec la société, ceci afin de permettre d'avoir plus de choix de films en ayant d'autres fournisseurs.

André Miliat remercie la municipalité pour la location du film et la mise à disposition du centre Paul Morand.

Geneviève Bensiam fait remarquer que le nombre de tapas étaient un peu juste pour une soirée qui débute à 19 h 30 et se termine à 23 h. Il s'agit seulement d'un apéritif, et les participants n'avaient pas mangé. Il est vrai qu'étant totalement incertain sur le nombre de participants, le bureau l'a évalué à 100 personnes et que pour une autre manifestation de ce type, il faudra prévoir plus de restauration.

L'an prochain pourquoi ne pas prévoir une soirée tapas avec un spectacle flamenco, mais le coût n'est pas le même, donc à étudier.

5. Fête du jumelage du 14 juin 2015

La journée se déroulera à l'identique que celle de 2014. Nous partons sur une base de 250 personnes. Les inscriptions se feront entre le 27 avril et le 23 mai, tout devra être clôturé au 31 mai. Ces dates afin de prévoir à l'avance le matériel.

Le cuisinier sera le même. Plus de personnes seront recrutées pour aider : en cuisine Jean Louis Oltra pour la paella, et Guy Bella avec 3 à 4 personnes pour les autres préparations. Pour la salle 3 à 4 personnes.

Marches de village le matin avec 3 parcours différents : grand circuit départ d'Albigny, moyen circuit départ de St Romain ou de Collonges, petit circuit départ de Limonest avec visite de la ferme de l'hermitage

Cette année un bus déposera les marcheurs à un point de départ dans les Monts d'Or. Le bus de 53 places sera loué pour la matinée pour un prix de 350 €.

L'idée de joindre Jean Jacques Mabrut de l'école de musique est envisagée pour accueillir les marcheurs à midi et monter avec eux à l'Espace Mont d'Or. Après discussion, l'idée est abandonnée, car ce serait trop difficile à organiser.

Le prix de la journée est fixé après débat à :

16 € pour les adultes et 8 € pour les enfants de moins de 12 ans : marche et paëlla
Sangria et tapas à l'apéritif offertes par COJU
Eau plate et gazeuse comprises dans le prix

Vin 7 € la bouteille
Canette de jus de fruits : 1 €

7. Assurance de l'association

L'avis d'échéance de l'assurance s'élève à 524 € pour la période avril 2015/mars 2016, soit une augmentation de 2,54 % par rapport à l'an dernier (511 €).

André Miliat a contacté la MAIF, département Associations et collectivités, qui propose :

- Assurance biens et occupation des locaux : 24,56 € TTC
- Assurance activités pour 1 à 50 adhérents : 69,80 € TTC
- Assurance pour 51 à 100 adhérents : 151,35 € TTC

Soit un coût global de 94,36 € TTC pour 1 à 50 adhérents, ou 175,91 € pour 51 à 100 adhérents

Cette assurance couvre également les voyages en Espagne, et comprend l'assurance assistance rapatriement de tous les participants au voyage.

Seule l'assurance annulation n'est pas comprise, mais elle peut être souscrite pour 3,27 % du montant du voyage.

Le 3 février, il était trop tard pour résilier l'ancienne assurance, mais l'assureur a suggéré de refuser l'augmentation et de résilier le contrat pour ce motif. Ce qui a été fait par l'envoi d'un courrier recommandé le 27 mars.

André Miliat fera parvenir les conditions du contrat MAIF par mail aux administrateurs. Sans objection des administrateurs, le bureau est habilité à signer le nouveau contrat.

A la demande de Chantal Bella, André Miliat se renseignera auprès de la MAIF pour se faire confirmer si le nombre de voyages annuels est limité.

6. Voyage en Espagne

En Espagne, le président du jumelage Germain Da Rocha a démissionné pour raisons personnelles. Ruben Campos le remplace. Il connaît bien le jumelage pour y participer depuis de nombreuses années.

Le maire de Villanueva souhaite recevoir un maximum de 57 personnes, enfants y compris.
Il accepte la participation du club de foot. Jean Reis souhaiterait emmener 19 à 20 jeunes de club de Champagne, soit 2 équipes. Nous attendons la réponse de l'Espagne pour savoir s'ils acceptent ou non 2 équipes.

Après délibération, il est admis que le prix du voyage sera :

- 125 € pour les adhérents
- 138 € pour les non adhérents
- 20 € pour les jeunes de moins de 18 ans

La possibilité d'adhérer sera donnée, donc de régler 125 € de voyage + 13 € d'adhésion.

L'assurance annulation sera proposée, mais facultative.

A l'inscription, il sera demandé 2 chèques : un acompte de 30 € encaissable immédiatement, un chèque du solde qui sera encaissé quelques jours avant le voyage.

Un chèque de 13 € pour ceux qui souhaitent adhérer

8. Nouveau site du COJU

André Miliat rappelle que le COJU a un nouveau site internet

Il est mis à jour régulièrement

Une rubrique est réservée aux autres associations qui nous font part de leur manifestation avec un lien direct sur leur site, et mise en ligne de leur flyer.

9. Questions diverses

André Miliat demande à Mr Dejean quelle est la position des élus au conseil d'administration par rapport aux statuts de l'association, et si la situation a évolué.

Ce dernier répond que oui, la participation en tant qu'administrateur des élus n'est pas préjudiciable, mais il faut rester prudent. Dans l'immédiat, il n'a pas encore eu le temps de se pencher sur ce sujet.

A la question d'André Miliat sur la modification des statuts, Mr Dejean répond qu'il n'y est pas favorable.

Le Président

André MILIAT

La Secrétaire

Brigitte ARLABOSSE